



PROVINCE DE QUÉBEC... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉS CONCERNÉES

AVIS PUBLIC COLLECTIF RÔLE TRIENNAL 2013-2014-2015
2^e ANNÉE D'ÉVALUATION FONCIÈRE OU DE VALEUR LOCATIVE

Avis public est, par les présentes, donné par les directrices générales et directeurs généraux soussignés que le rôle triennal d'évaluation foncière (F) et le rôle triennal de la valeur locative (L) entreront dans l'an deux (voir ci-après 2) de leur existence en 2014 et sont disponibles pour consultation au bureau du directeur général / de la directrice générale pour les municipalités suivantes :

<u>MUNICIPALITÉS</u>	<u>ADRESSES</u>	
• Angliers	24, rue de la Baie Miller – C. P. 9 (Québec) J0Z 2A0	F2
• Belleterre	265, 2 ^e Avenue – C. P. 230 (Québec) J0Z 2L0	F2
• Fugèreville	33 B, rue Principale (Québec) J0Z 2A0	F2
• Guérin	526, rue St-Gabriel Ouest (Québec) J0Z 2E0	F2
• Kipawa	25, rue Principale (Québec) J0Z 2H0	F2
• Laforce	703, chemin du Village – C. P. 25 (Québec) J0Z 2J0	F2
• Latulipe-et-Gaboury	1 B, rue Principale Est (Québec) J0Z 2N0	F2
• Moffet	24 D, rue Principale – C. P. 89 (Québec) J0Z 2W0	F2
• Nédélec	33, rue Principale – C. P. 70 (Québec) J0Z 2Z0	F2
• Notre-Dame-du-Nord	72, rue Principale Nord (Québec) J0Z 3B0	F2
• Rémigny	2304, chemin de l'Église (Québec) J0Z 3H0	F2
• Témiscaming	20, rue Humphrey – C. P. 730 (Québec) J0Z 3R0	FL2
• Laniel (TNO)	2982, chemin du Ski, Boîte 3, casier 4 (Québec) J0Z 2K0	F2

L'organisme municipal responsable de l'évaluation foncière (OMRE) est :

MRC de Témiscamingue
21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209
Ville-Marie (Québec) J9V 1X8

Que toute personne désireuse de demander une révision administrative à l'égard du rôle d'évaluation foncière (F) et de la valeur locative (L), au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû apporter en vertu des articles 274 ou 274-2 de la *Loi sur la fiscalité municipale du Québec*, **DOIT** le faire au cours de l'exercice pendant lequel survient l'événement justifiant la modification ou du suivant et **DOIT** :

- Remplir le formulaire intitulé « DEMANDE DE RÉVISION DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE » ou « DEMANDE DE RÉVISION DU RÔLE DE LA VALEUR LOCATIVE » qui est disponible au bureau de l'organisme municipal responsable de l'évaluation ou auprès de chaque bureau municipal ci-haut mentionné;
- Remettre le formulaire dûment rempli au bureau de l'organisme municipal responsable de l'évaluation OU l'envoyer par courrier recommandé;
- Payer les frais relatifs à la demande en vertu du Règlement n° 158-06-2013 établissant les tarifs lors du dépôt d'une demande de révision.

Donné à Ville-Marie
Ce 11 octobre 2013

Les directrices générales/directeurs généraux :

MICHELINE CHAMPOUX, LILIANE ROCHON, CLAUDETTE LACHANCE, DORIS GAUTHIER, DANIELLE GRAVELLE,
DANIEL LIZOTTE, JULIE GILBERT, LINDA ROY, LORRAINE MCLEAN, RÉJEAN PELLETIER, MAURICE PAQUIN,
SUSIE TRUDEL